

Délibération N° 33/2017
Séance du 27 septembre 2017

Délibération relative à la modification des servitudes en lien avec la construction du quartier des Hutins, rue de Frémis et chemin du Courtil

Vu la délibération 09/2014 concernant la création d'une servitude d'accès et d'usage du parking « Frémis » et des points de collecte sélective du quartier des Hutins;
vu la délibération 08/2014 concernant la création d'une servitude d'usage de la rampe du parking du quartier des Hutins pour accéder au futur parking souterrain communal
vu les différences notables entre les plans et la réalisation de l'ouvrage ;
vu la nécessité de mettre à jour les servitudes pour correspondre à la réalité bâtie ;
vu le dossier de plans préparé par la promotion ;
vu les projets d'actes en lien avec ces modifications ;
vu le préavis de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière du 19 septembre 2017;
conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre e, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et à l'article 34, alinéa 6, lettre d) du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984

sur proposition du Maire,

LE CONSEIL,

D E C I D E

Par 0 voix pour et 15 voix contre,

1. de désigner Monsieur le Maire pour signer tous actes relatifs à ces opérations.

Puplinge, le 27 septembre 2017

